

NEWSLETTER/BULLETIN

Winter/hiver 2011

Issue No. 9

Dans ce numéro

Le rapport d'activité du
comité du congrès national de
Regina.....page 3
Les questions récentes au
sujet des avantages sociaux
.....page 3
Le bénévolat dans les collèges
et universités du Canada
.....page 5
La création d'un comité des
des mises en candidature
.....page 6
Les amendements aux statuts
approuvés par Industrie
Canadapage 7
Les retraités des collèges de
l'Ontario battent un nouveau
record de présence
.....page 8
L'université crée un
partenariat avec une
communauté de retraités
.....page 8



7-B Pleasant Blvd.
Suite 997
Toronto, ON
M4T 1K2

website: www.curac.ca



LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

Réflexions au sujet des activités de l'ARRUC en 2010
John Meyer (Windsor)

Malgré les turbulences qu'a connues cette année une bonne partie du pays, j'espère que tous ont eu de joyeuses fêtes avec les leurs, ou se sont envolés vers des contrées plus clémentes ou encore, se sont limités aux plaisirs et aux défis de la vie quotidienne. Je vous sou mets ce sommaire pour 2010 sachant que tous mes objectifs n'ont pas été réalisés et que mes rapports avec vous ont été limités.

Janvier 2011 : Les travaux amorcés à la réunion générale annuelle (RGA) en mai 2010 et toujours en cours

- Le développement d'un sondage par deux membres bénévoles pour mettre à jour les statistiques du sondage de 2008; (suite à la page 2)

NOUS ANNONÇONS...

**LE CONGRÈS NATIONAL ET LA RGA AURONT LI EU LES
11,12 ET 13 MAI, 2011**

à l'université de Regina, Regina, SK

L'orateur de marque lors du banquet sera Pamela Wallin

Pour plus de renseignements, voir page 3

**C'est le temps maintenant de commencer à planifier
votre voyage à Regina l'ensoleillée!**

**LE PROGRAMME COMPLET, LES FORMULAIRES D'INSCRIPTION,
L'HÔTEL ET LES RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU BANQUET
SERONT EXPÉDIÉS PAR POSTES CANADA (COMME D'HABITUDE)
À CHAQUE ASSOCIATION MEMBRE AU MOIS DE MARS.**

**Prière d'annoncer ce congrès à tous vos
membres.**

Janvier - mai 2010: Travaux achevés

- Le développement d'une politique d'aide juridique pour protéger les associations membres contre l'érosion des pensions et des avantages sociaux. (Voir le rapport de Howard Fink à la page 3);
- Les retraités de l'université York ont organisé le congrès annuel et la RGA (mai 2010), lesquels ont connu la plus grande participation des membres et le parrainage financier le plus généreux jusqu'à maintenant;
- Les effectifs ont augmenté grâce à l'adhésion à l'ARUCC de l'Association des retraités de l'université de Calgary;
- Il a été confirmé que l'Association des retraités de l'université de Regina sera responsable du congrès et de la RGA de 2011;
- Paul Huber, avec l'aide de Howard Fink, a proposé des modifications à la réforme des pensions fédérales, qui a lieu en ce moment;
- Invité, John a assisté à la réception de CARP, qui a eu lieu sur la colline parlementaire le 19 mai.

Juin-novembre 2010-2011 : Travaux achevés travaux en cours

- La mise à jour du sondage, au sujet des avantages, qui avaient été amorcés par deux membres bénévoles;
- La refonte des pensions, la soumission des propositions et leur défense par Paul Huber et Howard Fink [,] sont en bonne voie;
- La représentation et la présentation par John Meyer au congrès de l'Association of Refinement in Higher Education (AROHE), à l'université Wesleyan, Middletown, Conn., les 14 au 17 octobre, comprenant des orateurs qui ont abordé *les pratiques exemplaires*, la vie en santé, l'amélioration des statuts des professeurs émérites;
- Une première visite de John Meyer et George Brandie (le 19 mai) à l'Association des collègues et université du Canada (AUCC) afin de promouvoir une association avec AUCC. Ont aussi été abordés, entre autres, les domaines de l'éducation supérieure chez les Indigènes et la façon d'attribuer les bourses et les prix;
- Une visite le 19 mai de John Meyer et George Brandie au siège administratif de l'ACPPU afin de renforcer les liens de notre relation. Accès aux

révisions des contrats et des clauses qui ont trait aux retraités;

- La confirmation que le congrès et la RGA de 2012 seront pris en main par l'association des retraités de l'université Victoria, Victoria, C.B., avec l'aide des associations des retraités des universités Simon Fraser (SFU) et de la Colombie britannique (UBC).

Novembre-Janvier 2010-2011 : Réalisations et travaux en cours

- Le 12 décembre : téléconférence du conseil et des coordinateurs, d'une durée de 3 heures de revues et de rapports; l'approbation du texte final de la politique des voyages pour les membres délégués et pour ceux du conseil et des comités; le congrès de l'université de Regina; les menaces qui pèsent sur les pensions et les avantages sociaux de certaines de nos associations;
 - L'approbation d'Industrie Canada des modifications proposées et approuvées;
 - De nouvelles questions provenant de l'AUCC et l'ACPPU;
 - Edgar Williams (*Memorial*), membre du conseil ainsi que directeur du chapitre local de CARP, devient la personne-ressource clé pour l'ARUCC et CARP;
 - Le comité des préparatifs locaux à Regina prépare le programme et le congrès pour les 11, 12 et 13 mai à Regina, SK. Prière de consulter l'article suivant pour les détails;
 - Un sous-comité, présidé par Howard Fink, a été mis sur pied pour analyser le statut des institutions membres, à propos de la protection des pensions et avantages sociaux;
 - La création par John Stager d'une politique de développement des finances et des budgets de l'ARUCC;
- L'annonce de la création d'un comité de mise en candidature dirigé par Tarun Ghose pour la présentation d'une liste de candidats à la direction lors du congrès/RGA à Regina;
- Annonce de la dissolution d'une de nos associations membres, *The College and Institute Retirees Association of B.C. (CIRA-BC)*, après une existence litigieuse de dix ans ainsi que la décision négative de la Cour suprême de la Colombie britannique au sujet de l'allocation inéquitable des surplus du régime de retraite aux retraités avant 2001.

- La promesse de l'Association des retraités de l'université Laval (ARUL) de se joindre à l'ARUCC, de remplir le formulaire de demande d'adhésion et d'en régler les frais;
- L'élection officielle de John Meyer au conseil de l'AROE (*Association of Retirement organizations of Higher Education*) au comité de planification stratégique et de gouvernance.

Veillez me faire savoir comment nous pouvons aider votre association. Je vous encourage aussi de répondre aux questionnaires et aux études à venir.

John Meyer, Président

UN RAPPORT D'ÉTAPE DU COMITÉ DU CONGRÈS ET DE LA RGA DE REGINA

Par Jim Tomkins (Regina)

Le comité d'organisation est en train de mettre la dernière main au programme du congrès national annuel et à la réunion générale annuelle de l'ARUCC, qui aura lieu sur le campus de l'université de Regina.

Le thème du congrès est *Keepin up [Tenons-nous au courant]* et c'est avec ce thème à l'esprit que les discussions se dérouleront pendant les deux journées du congrès. Les participants en sauront plus au sujet du «cerveau vieillissant» grâce au professeur Max Cynader, de l'université de la Colombie britannique, et au professeur Don King qui a joué un rôle-clé dans le développement du centre *Lifelong Learning Centre/ Centre d'éducation continue de l'université de Regina*. Il y aura deux tables rondes dont les discussions porteront, l'une, sur l'avenir de soins de santé au Canada et l'autre, sur les menaces qui pèsent sur la démocratie et ses institutions.

Le banquet du congrès de l'ARUCC sera combiné avec le banquet du *Distinguished Canadian Award*, parrainé par le *Lifelong Learning Centre /Centre d'éducation continue*. Le récipiendaire de ce prix, la sénatrice Pamela Wallin, journaliste de renom et diplomate, sera l'orateur invité. De plus, il y aura maintes occasions, de diverses natures, qui permettront aux participants de partager leurs expériences, de renouveler leurs connaissances et de rencontrer de nouveaux amis.

Un groupe de chambres a été réservé pour les participants au congrès à l'hôtel *Delta Regina*;

cet hôtel se trouve au centre-ville à 15 ou 20 minutes du campus en voiture ou par les transports publics. En outre, des chambres dans les résidences de l'université de Regina ont aussi été réservées pour les participants. Le *Delta Regina* et le campus principal de l'université se trouvent à dix minutes en taxi de l'aéroport international de Regina. De plus amples renseignements au sujet du logement, du programme du congrès et des matériaux d'inscription seront postés sur le site web de l'ARUCC.

N'oubliez pas de cocher sur votre calendrier les dates des 11, 12 et 13 mai pour Regina. Le comité d'organisation a hâte d'accueillir les participants dans notre ville et sur notre campus.

LA QUESTION DE LA RÉDUCTION DES AVANTAGES À LAQUELLE FONT FACE CERTAINES ASSOCIATIONS MEMBRES

Par Howard Fink (Concordia)

Ces dernières années, j'ai remarqué qu'il y avait un nombre modeste, mais néanmoins significatif, d'associations membres qui ont subi des tentatives (en cours ou déjà réussies) par l'administration de leur université de réduire les pensions ou autres avantages.

Bien que les avantages visés varient plus ou moins selon l'institution, ces gestes suggèrent tout de même une tendance troublante. J'ai transmis ces faits et mes conclusions au conseil de l'ARUCC, qui a reconnu que, en ce moment, les avantages des retraités étaient menacés et que d'autres associations membres pourraient être affectées. Le conseil a donc chargé le comité des pensions et avantages sociaux d'étudier cette question et proposer des réponses au conseil pour fin de discussion. Le conseil a l'intention de partager ces renseignements et nos conclusions avec nos associations membres. On prépare la mise en place d'un sous-comité et nous avons déjà eu des discussions préliminaires.

Ces tentatives de réduire les coûts de ces avantages pourraient être le résultat de difficultés financières causées par la récession récente, qui aurait donné à penser que d'autres usages des fonds de fonctionnement pourraient avoir la priorité. Mais ce qui est encore plus préoccupant, les administrations et leurs conseillers s'inquiètent de l'avenir. Ils craignent que les avantages des retraités de leurs

employés coûtent de plus en plus cher parce que les retraites de leurs employés de la génération née entre 1946 et 1965 vont augmenter de façon significative la proportion des retraités par rapport aux employés en activité (qui payent les primes) et, aussi, parce que ces retraités vont inévitablement vivre plus longtemps.

Ensemble, ces projections menacent le coût des avantages de chaque institution, à moins que ces avantages puissent être réduits. Ces réactions à une crise financière future ont maintenant été discutées publiquement depuis un certain temps par nos administrations institutionnelles et leurs conseillers. Et ce, malgré l'amélioration de la situation économique et de l'augmentation des frais de scolarité.

Certains conseillers ont clairement suggéré aux administrateurs que les réductions devraient se limiter aux futurs retraités ou, encore, aux avantages des retraites des futurs employés. Certaines administrations ont cherché des réductions dans les coûts des avantages du personnel actif et des retraités, toutefois -ce qui est particulièrement troublant- d'autres administrations ont ciblé seulement les *retraités actuels* en vue de parvenir à un allègement financier présent et futur. Les retraités constituent le seul groupe dans leurs institutions qui n'ont accès à aucune des défenses accessibles aux employés actifs, pour contrer les réductions de leurs avantages. LES RETRAITÉS NE PEUVENT PAS NÉGOCIER LEURS CONTRATS, NI FAIRE LA GRÈVE, ET SOUVENT ILS N'ONT AUCUNE REPRÉSENTATION DANS LES CORPS ADMINISTRATIFS TELS QUE LE CONSEIL OU LE SÉNAT, LÀ OÙ ILS POURRAIENT DÉFENDRE ACTIVEMENT LEURS DROITS. D'autre part, les avantages des retraités sont légalement garantis dès qu'ils prennent leur retraite, selon le jugement clair et précis de la Cour suprême du Canada dans le cas Dayco en 1953. (Dayco (Canada) v. CAW Canada [1993] S.C.J. no 53; 1993 Can LII 144 (S.C.C.), le 6 mai 1993). Dans ce jugement, on ajoute que la raison de cette garantie des avantages aux retraités est que chaque retraité a, auparavant, « mérité ces avantages » par une réduction de sa rémunération pendant qu'il travaillait, et parce que ces avantages ont été confirmés par contrat avant sa retraite. LE JUGEMENT DE DAYCO PRÉCISE QUE LES AVANTAGES DES RETRAITÉS NE PEUVENT PAS ÊTRE RÉDUITS, NI PAR L'ADMINISTRATION, NI PAR LEUR SYNDICAT ANTÉRIEUR, NI MÊME PAR LEUR ASSOCIATION DE RETRAITÉS. La réduction des avantages ne

peut s'effectuer que si chaque retraité a exprimé son assentiment. Cela étant dit, par la suite, certaines décisions dans des cas semblables n'ont pas été favorables aux retraités, la cour ayant considéré que le texte des contrats n'était pas suffisamment clair pour qu'elle puisse confirmer la garantie. Par ailleurs, (tel que dans le cas Vivendi/Seagram, 2010), les pensions des individus ont été jugées trop disparates pour justifier l'établissement d'un recours collectif.

Nous avons identifié 11 tentatives récentes de réduction ou d'annulation des pensions ou des avantages dans huit institutions (dans cinq provinces différentes) dont les associations des retraités font partie de l'ARUCC. A REMARQUER QUE DANS HUIT DES ONZE CAS IL S'AGIT D'UNE RÉDUC[T]ION DES PENSIONS, PEUT-ÊTRE PARCE QUE CELA REPRÉSENTAIT POUR LES ADMINISTRATIONS UN GAIN MONÉTAIRE PLUS INTÉRESSANT QU'UNE RÉDUCTION D'AUTRES AVANTAGES. Dans quatre de ces cas, l'administration a eu gain de cause. Quatre autres cas n'ont toujours pas été réglés et les trois autres cas portent sur les avantages autres que la pension. L'un des cas a été réglé en faveur de l'institution alors que les deux autres cas sont toujours devant les tribunaux. Voici les cas des onze institutions tels que je les comprends en ce moment. Pour des raisons de confidentialité, ces institutions ne sont pas identifiées.

Institution A1 : La pleine indexation, par rapport à l'IPC dont jouissaient les membres depuis des années, a été suspendue par les administrateurs pour une période de six ans, alors qu'on a accordé au personnel en activité une augmentation significative. L'argument de l'administration : l'indexation était de nature *ad hoc*, donc les augmentations n'avaient jamais été garanties. La suspension a été maintenue.

Institution A2 : L'administration vient de convoquer une « réunion d'urgence » au sujet du régime de retraite de l'université. Il y a de bonnes raisons de penser que le but cette réunion est la réduction des coûts du régime de pension.

D'autre part, les avantages des retraités sont légalement garantis dès qu'ils prennent leur retraite, selon le jugement clair et précis de la Cour suprême du Canada dans le cas Dayco en 1953. (Dayco (Canada) v. CAW Canada (1993) S.C.J. no 53; 1993 Can LII 144 (S.C.C.), le 6 mai 1993). Dans ce jugement, on ajoute que la raison de cette garantie des avantages aux retraités est que chaque retraité a, auparavant, « mérité ces avantages » par une réduction de

sa rémunération pendant qu'il travaillait, et parce que ces avantages ont été confirmés par contrat avant sa retraite. LE JUGEMENT DE DAYCO PRÉCISE QUE LES AVANTAGES DES RETRAITÉS NE PEUVENT PAS ÊTRE RÉDUITS, NI PAR L'ADMINISTRATION, NI PAR LEUR SYNDICAT ANTÉRIEUR, NI MÊME PAR LEUR ASSOCIATION DE RETRAITÉS. La réduction des avantages ne peut s'effectuer que si chaque retraité a exprimé son assentiment. Cela étant dit, par la suite, certaines décisions dans des cas semblables n'ont pas été favorables aux retraités, la cour ayant considéré que le texte des contrats n'était pas suffisamment clair pour qu'elle puisse confirmer la garantie. Par ailleurs, (tel que dans le cas Vivendi/Seagram, 2010), les pensions des individus ont été jugées trop disparates pour justifier l'établissement d'un recours collectif.

Nous avons identifié 11 tentatives récentes de réduction ou d'annulation des pensions ou des avantages dans huit institutions (dans cinq provinces différentes) dont les associations des retraités font partie de l'ARUCC. A REMARQUER QUE DANS HUIT DES ONZE CAS IL S'AGIT D'UNE RÉDUC[T]ION DES PENSIONS, PEUT-ÊTRE PARCE QUE CELA REPRÉSENTAIT POUR LES ADMINISTRATIONS UN GAIN MONÉTAIRE PLUS INTÉRESSANT QU'UNE RÉDUCTION D'AUTRES AVANTAGES. Dans quatre de ces cas, l'administration a eu gain de cause. Quatre autres cas n'ont toujours pas été réglés et les trois autres cas portent sur les avantages autres que la pension. L'un des cas a été réglé en faveur de l'institution alors que les deux autres cas sont toujours devant les tribunaux. Voici les cas des onze institutions tels que je les comprends en ce moment. Pour des raisons de confidentialité, ces institutions ne sont pas identifiées.

Institution A1 : La pleine indexation, par rapport à l'IPC dont jouissaient les membres depuis des années, a été suspendue par les administrateurs pour une période de six ans, alors qu'on a accordé au personnel en activité une augmentation significative. L'argument de l'administration : l'indexation était de nature *ad hoc*, donc les augmentations n'avaient jamais été garanties. La suspension a été maintenue.

Institution A2 : L'administration vient de convoquer une « réunion d'urgence » au sujet du régime de retraite de l'université. Il y a de bonnes raisons de penser que le but cette réunion est la réduction des coûts du régime de pension.

Institution A2 : L'administration vient de convoquer une « réunion d'urgence » au sujet du régime de retraite de l'université. Il y a de bonnes raisons de penser que le but cette réunion est la réduction des coûts du régime de pension.

Institution B : L'annulation, en 2009, par un gouvernement provincial d'une augmentation de 5% de la pension, déjà particulièrement maigre, des survivants, qui avait été accordée par l'administration. L'annulation a été maintenue.

Institution C : Le refus, en 2009, de l'administration de l'université de rembourser toutes les sommes des déductions annuelles, faites en catimini pour couvrir les coûts de mauvaise performance, de la partie à cotisations déterminées du régime de pension; le refus aussi de cesser cette pratique unilatérale bien qu'elle ait accepté de fournir à l'avenir les renseignements jusqu'alors supprimés.

Institution D1 : La tentative de la part de l'administration de l'établissement de remplacer la retraite à prestations déterminée par une retraite à cotisations déterminées.

Institution B : L'annulation, en 2009, par un gouvernement provincial d'une augmentation de 5% de la pension, déjà particulièrement maigre, des survivants, qui avait été accordée par l'administration. L'annulation a été maintenue.

Institution C : Le refus, en 2009, de l'administration de l'université de rembourser toutes les sommes des déductions annuelles, faites en catimini pour couvrir les coûts de mauvaise performance, de la partie à cotisations déterminées du régime de pension; le refus aussi de cesser cette pratique unilatérale bien qu'elle ait accepté de fournir à l'avenir les renseignements jusqu'alors supprimés.

Institution D1 : La tentative de la part de l'administration de l'établissement de remplacer la retraite à prestations déterminée par une retraite à cotisations déterminées.

Institution D2 : Quand les retraités de 65 ans et plus ont découvert que l'administration pratiquait une surcharge pour leurs primes d'assurance-santé, elle a admis cette pratique, puis diminué le coût des primes à venir de 60%, mais a refusé, cependant, de rembourser l'excédent des primes des années précédentes.

Institution D3 : L'administration a, de manière unilatérale, augmenté les primes d'assurance-santé contrairement à la convention collective.

Un grief a été déposé par le syndicat en question.

Institution E : La tentative de la part de l'université d'annuler de façon unilatérale la subvention de longue date, qui avait pour but de compenser les retraités qui avaient accepté d'abandonner leur assurance privée de groupe pour adopter le plan médical de la province - encourageant ainsi des coûts supplémentaires qui augmentaient chaque année - ce qui, par contre, avait permis à l'université d'épargner des sommes considérables. L'argument de l'administration : la subvention, étant *ad hoc*, n'était donc pas garantie. En outre, une réduction unilatérale de l'assurance-voyage des retraités risque de grever leur budget annuel de voyage de plusieurs milliers de dollars. En cours.

Institution F : La tentative de la part de l'administration de régler une « crise », auto définie, de solvabilité dans ses paiements à la caisse de retraite, en arrachant des concessions à ses employés dans son régime de retraite, en même temps qu'elle avait l'intention de prendre un congé des contributions, normalement permis lorsque le régime de retraite connaît un surplus. En cours.

Institution G : Les décisions des médiateurs au cours des années passées, d'établir l'indexation des pensions à 100% de l'IPC, contredites par la décision récente de réduire l'indexation à 75%, sans renvoyer aux précédents qui ont toujours cours.

Institution H : Il y a tout lieu de penser qu'une recommandation, par le comité de revue des subventions du régime de retraite, proposera d'abandonner, en 2014, les augmentations indexées pour les années de service avant 1992. Cette décision pénaliserait spécifiquement les retraités plus âgés, dont les pensions sont moins généreuses.

Notre sous-comité verra s'il y a d'autres associations membres qui ont fait l'expérience de menaces semblables envers leurs pensions ou avantages sociaux. Ces renseignements sont essentiels pour la continuation de notre travail.

Je vous prie de nous aider en rapportant de tels cas dans votre institution. Nous étudierons tous les cas que nous découvrirons, et nous essaierons d'identifier des modèles utiles. Nous allons aussi continuer notre recherche de renseignements juridiques. Avec l'assentiment du Conseil, nous aviserons nos associations des menaces qui guettent nos pensions et avantages garantis, et nous nous

efforcerons d'offrir un appui aux membres qui font l'expérience de ces menaces.

Howard Fink howard@seabark.ca
ou 514-487-9339

BÉNÉVOLAT DANS LES COLLÈGES ET LES UNIVERSITÉS CANADIENNES

par Joy Cohnstaedt (YORK)

Une étude canadienne, au sujet de « ce que cherchent les volontaires dans le bénévolat (et comment les organisations recrutent les bénévoles » a été publiée récemment par Bénévoles Canada (www.benevoles.ca). Parmi les suggestions, il fallait trouver un équilibre entre :

Concevoir des rôles spécifiques et

précis et accorder aux bénévoles la possibilité de déterminer la nature de ce qu'ils peuvent offrir;

Etre bien organisé mais pas trop

bureaucratique;

Apparier les compétences aux besoins

mais ne pas assumer que tout le monde désire employer les compétences liées à sa profession, son métier ou son éducation.

Grâce au bénévolat, les retraités peuvent se découvrir de nouveaux talents, bénéficier d'une satisfaction personnelle et nouer de nouvelles amitiés pendant que l'institution bénéficie du service de retraités qualifiés sans dépenses supplémentaires.

La plupart du temps, les collèges et les universités ne prennent pas en considération qu'en engageant des professeurs à la retraite, des bibliothécaires ou des membres du personnel, ils peuvent créer des occasions de bénévolat de qualité qui attireraient les retraités et qui bénéficieraient aussi à l'institution. Pour ceux qui sont intéressés, il est un principe fondamental qui importe: la gestion de base du bénévolat doit s'intégrer dans la gestion même des ressources humaines. Implicitement, cela signifie qu'il faut tenir compte de la nature de l'engagement du bénévole aussi bien que de celle de l'institution postsecondaire.

Qu'il soit publiquement financé ou non, sans but lucratif ou non, le secteur postsecondaire ferait bien de promouvoir le bénévolat, et les volontaires feraient bien de protéger leurs propres intérêts. Les dispositions qui sont

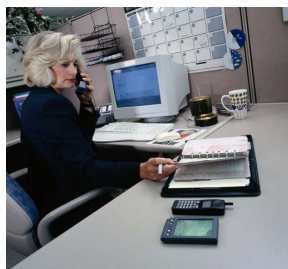
nécessaires peuvent inclure mais ne se limitent pas à :

1. L'identification des occasions et des ressources du bénévolat;
2. L'identification de la classe ou de la catégorie des occasions du bénévolat et de ses endroits;
3. L'identification des conditions pour l'éligibilité au bénévolat, les procédures de demandes et d'acceptations, et les pratiques de supervision;
4. Établir une politique raisonnable de remboursement des dépenses.
5. Établir une politique pour la protection des bénévoles contre les pertes matérielles et autres y inclus (mais sans se limiter à celle-ci) la protection contre la responsabilité.
6. Confirmer la responsabilité du collègue ou de l'université, premièrement, en ce qui concerne les dommages causés à une personne, quelle qu'elle soit, par le bénévole agissant au sein de son cadre et de l'autorisation de sa responsabilité et, deuxièmement, de protéger le bénévole autorisé contre des demandes de recouvrement par le collègue ou l'université.

Le bénévolat postsecondaire peut être un domaine qui mérite une étude approfondie de la part de l'ARUCC. La situation particulière de chaque institution et province doit être à nouveau examinée. Cette approche formaliste ne sera peut-être pas nécessaire si les politiques appropriées sont déjà en place ou si le gouvernement de la province protège la communauté du bénévolat qui travaille dans les collèges et les universités. Du fait que les circonstances peuvent varier, une étude cas par cas s'impose.

Le comité de soutien professionnel désire recevoir les rapports des membres sur la façon dont leurs activités auraient été bénéfiques aux retraités et leur collègue ou leur université. Des cas anecdotiques ou des études peuvent être envoyées au comité de soutien professionnel par l'entremise du site web de l'ARRUC :

www.curac.ca. Sur la page d'accueil, cliquez sur la barre « *Volunteer Opportunities* », sélectionnez « *Share Your Experience* », puis suivez les directives sur la page et envoyer votretexte.



LE COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE DE 2011, par Tarun Ghose (*Dalhousie*)

En vertu du statut 11.13, le comité des nominations 2011 de l'ARRUC doit préparer une liste de candidats qui remplaceront les directeurs sortants.

Les officiers et les directeurs exécutifs du conseil dont le mandat se termine en mai 2011, sont :

John Stager (vice-président)

· George Brandie (secrétaire)

· David Lubell (directeur)

· Francis Well (directeur)

· Jack Boan (directeur)

Nous encourageons une réponse rapide; toutefois, les candidatures peuvent être soumises jusqu'à ce que la période de leur proposition soit terminée officiellement à la RGA. Les propositions doivent comprendre l'affiliation et une acceptation écrite des personnes proposées et les noms et affiliations de ceux qui proposent et appuient les candidatures.

Prière de noter les paragraphes pertinents de nos statuts :

11.6 Les directeurs, à l'exception du président du comité d'organisation de la prochaine RGA, seront élus pour un terme de deux ans, par les délégués qui ont droit de vote à la RGA. Nonobstant ce qui précède, la personne qui s'est retirée le plus récemment comme président agira comme président sortant et sera membre du conseil et du comité exécutif.

11.6 À la fin de son mandat, un directeur qui se retire a le droit de se présenter de nouveau. Ceci ne s'applique pas au président dont le mandat prend fin.

Le président du comité des nominations, le professeur Tarun Ghose, peut être joint à l'adresse courriel suivante :

dr.tghose@ns.sympatico.ca

MESSAGE DE GEORGE BRANDIE (*QUEEN'S*)
SECRÉTAIRE

Bonne et heureuse année à vous tous, délégués d'ARUCC!

Nous avons reçu un avis officiel d'Industrie Canada que les amendements aux Statuts que les délégués avaient acceptés lors de la RGA à l'université York ont reçu l'approbation ministérielle en date du 10 novembre 2010, et sont maintenant en vigueur.

Les Statuts révisés sont postés sur notre site web

(Voir http://www.curac.ca/?page_id=46).

NOUVELLES DE NOS ASSOCIATIONS MEMBRES

LES RETRAITÉS DES COLLÈGES
D'ONTARIO BATTENT UN RECORD DE
PRÉSENCE.

Par Joan Cunningham (ARCO)

De loin, le plus grand nombre, jamais vu, de retraités des collèges communautaires de l'Ontario sont venus au collège Mohawk à Hamilton pour la réunion générale d'ARCO, le 28 octobre 2010. Bien au-delà de cent retraités, représentant des collèges à Kingston, Peterborough, Belleville, Oshawa, le grand Toronto, Hamilton, Niagara, London, Sarnia et Windsor, ont rempli à capacité la salle de réunion. Le personnel du régime de retraite de CAAT était présent. Maureen Adamson, vice-présidente des services corporatifs au collège Mohawk, a reçu chaleureusement les retraités.

Deux excellents orateurs ont mis à jour deux domaines importants. Le professeur Tony Till, président du collège Fleming et président du comité des présidents, a revu la réorganisation structurelle récente, effectuée par le gouvernement provincial, sur la façon dont les collèges sont gouvernés et administrés. Il a aussi mis les retraités au courant des défis et des occasions qui existent dans le système des collèges [de l']Ontario. Derek Dobson, président directeur général du régime de retraite de CAAT, a expliqué la situation financière actuelle du régime de retraite, et parlé du *Funding Review Committee* / [Comité d'examen du financement

du Régime. L'abrogation en 2014 des augmentations indexées *ad hoc* des pensions, fondées sur l'emploi avant 1992, sera un des résultats probables des recommandations de ce comité. Il est maintenant clair qu'il existe trois classes de retraités selon le régime de CAAT :

- Les retraités employés avant 1992, qui reçoivent une indexation *ad hoc*;
- Les retraités, dont l'emploi s'étend entre 1993 et 2007, pour qui l'indexation est garantie à vie pour ces années de service;
- Les retraités, dont l'emploi dépasse 2007, qui peuvent recevoir des augmentations indexées à condition, toutefois, que le régime ait les moyens de les offrir.

M. Dobson, répondant avec patience à nombre de questions, a tenu, cependant, à souligner que l'indexation pour l'emploi, avant 1992, continuera après 2014, mais seulement si le régime de retraite en a les moyens. ARCO continuera à communiquer avec M. Dobson au sujet de la rétention de l'indexation pour l'emploi avant 1992.

La réunion a inclus l'élection des nouveaux directeurs Rod Rork du collège Humber et Ruth Tracy du collège St. Lawrence.

ARCO aimerait exprimer ses sincères remerciements au collège Mohawk pour avoir accueilli la réunion générale, offert le déjeuner, l'hébergement et le stationnement. L'appui de l'association des retraités du collège Mohawk a été grandement apprécié et ce groupe doit se féliciter du nombre imposant des [om ces] membres qui ont assisté à cette réunion.



L'UNIVERSITÉ S'ASSOCIE À LA
COMMUNAUTÉ DE RETRAITÉS POUR
L'UNIVERSITÉ CONTINUE de Thelma Cook
(UCB)

Tapestry au *Westbrook Village UBC* est une communauté de retraités qui a créé un lien direct entre les résidents et l'éducation en faisant équipe avec une institution postsecondaire.

Avec l'assistance de la société des professeurs émérites, *Tapestry* a formé une affiliation unique avec l'université qui encourage les résidents à devenir des membres actifs dans la communauté d'UCB. Par exemple, les résidents auront l'occasion en tant qu'auditeur de choisir un cours, quel qu'il soit, donné sur le campus. Ils peuvent assister aux cours et participer aux présentations des étudiants. De plus, ils peuvent assister aux séminaires et à des cours donnés par des membres de l'association des professeurs émérites, des professeurs et des membres du centre Chan, du musée d'anthropologie, de l'école de musique, de la faculté des arts, de l'école des sciences infirmières, de la faculté de la terre et des services alimentaires, de la maison *MBA*, de la faculté de sylviculture, du centre de recherche sur le cerveau, et, enfin, des cours donnés par des étudiants diplômés. En outre, les enseignants de la faculté des arts d'UCB vont participer au programme « *Seniors Making Art* » et l'école de musique va offrir des concerts au salon de *Tapestry*.

En plus des 180 suites pour habitation, dont 134 sont louées et 46 sont du type location/achat, *Tapestry*, au *Village Westbrook UBC* a une salle de classe dans la bâtisse qui est branchée au réseau de l'université.

Les résidents peuvent aussi choisir de se joindre à l'*University Neighbourhoods Association (UNA)* pour assister à tous les événements sportifs d'UCB, et ils ont un accès sans limites à certaines installations récréatives. Cette adhésion inclut tous les événements de la communauté *UNA* : activités, programmes et classes qui ont lieu dans le centre communautaire *Old Barn* et le centre communautaire de *Westbrook Village*.

L'affiliation à l'UCB comprend aussi des occasions de se porter volontaire et les résidents peuvent aussi servir de mentors à diverses

facultés comme *MBA House*, l'école de musique et l'école des sciences infirmières. De plus, ils peuvent aider dans le programme *Seniors Making Art* ou se porter volontaires dans les divers emplacements du campus comme le centre Chan, la galerie d'art Belkin, le musée d'anthropologie et les jardins Nitobe.

Tapestry est un bâtisseur de communautés qui s'est présenté à Vancouver en 2003 lorsque le centre O'Keefe a ouvert ses portes. Pour de plus amples renseignements au sujet de *Tapestry* au *Westbrook Village UBC*, prière d'appeler 604.221.0977, ou [d'envoyer] un courriel à : Information@DiscoverTapestry.com, ou aller au site web à : www.discovery.com



N'oubliez pas de cocher sur votre calendrier les dates des 11, 12 et 13 mai pour Regina. Le comité d'organisation a hâte d'accueillir les participants dans notre ville et sur notre campus!

|